

PEROU: Projet d'appui à la formation forestière dans le cadre du Centre forestier de Pucallpa dans l'Amazonie péruvienne

Proposition no. 255/82

frs. 1'122'000.--

La forêt tropicale de l'Amazonie péruvienne couvre 90 % du domaine forestier national ou 61 % de la superficie totale du pays. Cette forêt est de plus en plus menacée par l'extension des zones de colonisation le long des axes de pénétration, la pauvreté et la fragilité des sols amazoniens qui obligent le cultivateur à être itinérant et à travailler sur brûlis, et enfin par une exploitation forestière anarchique mue par la quête d'un gain immédiat et de courte échéance.

Les autorités péruviennes sont conscientes de ces problèmes et ont reconnu la nécessité d'une politique de sauvegarde et de mise en valeur des ressources naturelles de l'Amazonie, dotée de moyens efficaces.

Pour affronter une telle problématique, le Pérou doit disposer de cadres forestiers bien formés et en nombre suffisant, tout particulièrement au niveau des techniciens forestiers. C'est pour ce volet de formation que notre collaboration a été sollicitée.

C'est ainsi que la DDA appuie depuis 1980 le programme de formation de techniciens forestiers de l'Ecole supérieure de formation professionnelle de Pucallpa (prochainement Institut technique supérieur). Sur le plan technique, ce programme est pris en charge par le Centre forestier de Pucallpa qui bénéficie aussi d'un appui direct de la DDA.

Ce programme de formation des techniciens forestiers est complété par des actions de formation non-scolarisée au profit des petits exploitants et des ouvriers forestiers et par un appui limité à la recherche forestière liée à la formation.

La première phase du projet (1980 - 1982) a permis de mettre en place les infrastructures liées à la formation, de définir le profil et le curriculum du technicien forestier et de former une première volée de 27 techniciens forestiers.

La deuxième phase (1983 - 1984) d'un montant de fr. 1'122'000.-- permettra de poursuivre l'appui à la formation scolarisée et non-scolarisée et de terminer la mise en place des infrastructures du Centre forestier de Pucallpa. Ce montant comprend des frais d'expert (2 forestiers suisses), des frais de bourses, l'achat de matériel et d'équipement ainsi que des frais de fonctionnement.

1. CADRE GENERAL

1.1. Un équilibre écologique menacé

La forêt tropicale de l'Amazonie péruvienne ("Selva") couvre une superficie de 73 millions d'hectares, soit 90 % du domaine forestier national ou 61 % de la superficie du pays.

D'année en année, on assiste à une destruction progressive de cette forêt tropicale sous l'effet:

- d'un empiètement croissant de l'agriculture et de l'élevage sur le domaine forestier naturel tout particulièrement le long des axes de pénétration; la pression démographique et l'appauvrissement des terres agricoles sur les hauts plateaux andins stimulent la migration vers la Selva et aggravent ce problème de jour en jour;
- de la pauvreté et de la fragilité des sols amazoniens qui obligent le cultivateur à être itinérant et à travailler sur brûlis;
- d'une exploitation forestière anarchique mue par la quête d'un gain immédiat et de courte échéance en l'absence de tout plan d'aménagement.

1.2. Priorités dans le secteur forestier

Pour tenter de sauvegarder et de mettre en valeur les ressources forestières de l'Amazonie péruvienne, il faudrait renforcer de manière significative:

- la promotion, au niveau national et régional, d'une véritable politique de conservation et de mise en valeur des ressources de la "Selva";
- l'application de la politique forestière définie par la Loi forestière; cette application devrait se traduire

- 2 -

notamment par l'implantation progressive de districts forestiers, d'unités de conservation des massifs forestiers et l'octroi de concessions forestières aux communautés rurales;

- l'appui aux communautés natives visant la sauvegarde de leurs ressources forestières et la mise en valeur, au niveau local, de la politique forestière;
- la classification et la délimitation des terres de la "Selva" selon leur degré de vocation agricole, pastorale et forestière;
- la recherche appliquée, la formation des ouvriers et des cadres forestiers et la vulgarisation forestière.

1.3. Volonté des autorités péruviennes de contrôler la situation

Les autorités péruviennes sont conscientes de ces problèmes et ont reconnu la nécessité d'une politique forestière et sylvo-pastorale dotée de moyens efficaces.

Cette volonté réelle de protéger, développer et exploiter rationnellement les ressources forestières est exprimée dans la "Loi des communautés natives" et la "Loi forestière et de faune sylvestre", de 1974 - 75.

Mais l'application de ces lois se heurte à de nombreux obstacles d'ordre technique, économique et social très difficiles à surmonter. Les moyens techniques et financiers du gouvernement resteront encore longtemps très limités.

La politique actuelle du nouveau gouvernement, au pouvoir depuis mai 1980, vient d'être redéfinie pour le secteur agricole, en avril 1982. Elle prévoit pour le sous-secteur forestier essentiellement un encouragement à l'industrialisation, l'amélioration de la production et le reboisement.

Pour affronter une telle problématique, le Pérou doit disposer de cadres forestiers bien formés et en nombre suffisant. Des ingénieurs forestiers et des ouvriers forestiers existent déjà mais les cadres intermédiaires, les techniciens forestiers, sont pratiquement inexistants. Il est d'importance primordiale d'essayer au mieux de combler cette lacune, car l'éducation est à la base de la réussite du projet ambitieux et difficile de la conservation et de l'utilisation rationnelle des ressources forestières de l'Amazonie péruvienne. Un appui à cette

- 3 -

composante "formation" fait l'objet de la présente proposition de crédit.

2. LE PROJET

2.1. Historique

De 1974 à 1976, la Confédération avait déjà apporté un appui à la formation de techniciens forestiers dans le cadre de l'école de gardes forestiers d'Iquitos. Cette école, rattachée à l'Université d'Iquitos, a été fermée pour des raisons de mauvaise intégration institutionnelle et à la suite d'une restructuration complète de l'enseignement secondaire au plan national. Cet appui n'a pas été inutile puisqu'il a permis de former deux volées d'étudiants et de recueillir toute une série d'informations utiles pour la mise sur pied d'une nouvelle école de techniciens forestiers (identification de l'emplacement, de l'intégration institutionnelle, etc.). Les besoins du secteur forestier en cadres intermédiaires devenant plus importants, les autorités compétentes décidaient alors d'intégrer ce type de formation dans le cadre d'une ESEP forestière (Escuela Superior de Educación Profesional) à Pucallpa.

Le Programme Forestier de l'ESEP-Suiza de Pucallpa a donc été pris en charge, pour la formation strictement professionnelle à partir de mars 1980, par le Programme Forestier de Formation Professionnelle et de Divulcation du CIFF-Selva (Centro de Investigación Forestal y de Fauna de la Selva), organe décentralisé de l'INIA (Instituto Nacional de Investigación Agraria). En avril 1983, l'ESEP forestière de Pucallpa n'aura formé qu'une seule promotion de techniciens forestiers. En effet le changement de gouvernement a entraîné un nouveau bouleversement des institutions. L'INIA a disparu. La DGFF (Dirección General Forestal y de Fauna) du Ministère de l'Agriculture, à l'origine responsable péruvien du projet, a vu ses fonctions réduites à l'établissement de normes, au contrôle de la production et à la statistique. L'INFOR (Instituto Nacional Forestal y de Fauna) a été créé en avril 1981 avec des dirigeants non forestiers, sans expérience administrative et sans programme défini. Depuis juillet 1982 cependant, une nouvelle équipe de dirigeants, en partie des anciens cadres du Service forestier ou de l'INIA, cherche à rétablir la situation et représente une garantie de continuité institutionnelle. Le projet dépend

- 4 -

maintenant du CENFOR-Pucallpa (Centro Forestal y de Fauna), organe décentralisé de l'INFOR, qui en plus de la recherche et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution des programmes de reboisement et de conservation. C'est donc maintenant le PFCD (Programma Forestal de Capacitación y Divulgación) du CENFOR-Pucallpa qui est chargé des cours et stages pratiques du Programme Forestier de l'ESEP-Suiza.

Enfin la nouvelle loi de l'Education (20 mai 1982) prévoit la création d'ITS (Instituto Tecnológico Superior) remplaçant les ESEP, et entrera en vigueur en avril 1983.

2.2. Localisation

La localisation de l'ESEP à Pucallpa est optimale, puisqu'elle permet aux futurs techniciens forestiers d'entrer en contact avec les nombreuses entreprises de transformation du bois et d'y faire des stages pratiques. D'autre part, la région porte la trace des destructions considérables de forêt provoquées par la colonisation le long de la "Carretera Central"; les élèves assistent donc directement au processus de déboisement qu'ils devront contribuer à enrayer, ainsi qu'au processus d'industrialisation désordonnée, axée sur des profits à très court terme. D'autre part, la construction de la nouvelle route marginale depuis Alexander von Humboldt à Puerto Bermudez permet l'établissement d'une colonisation systématique et d'une mise en valeur de terres nouvelles dans le cadre du grand projet spécial du Pichis-Palcazu. Ce projet offre des possibilités concrètes de confrontation directe avec la problématique de la mise en valeur de la Selva. Ce projet offrira aussi des débouchés pour l'emploi des nouveaux techniciens forestiers. Rappelons que c'est dans cette zone que la DDA va financer, à partir de 1983, un projet d'appui à l'aménagement forestier d'une forêt expérimentale de 4'000 ha.

2.3. Intégration institutionnelle

Pendant la première phase du projet (1980 - 1982) la contrepartie péruvienne n'a jamais bien pu être définie, en partie en raison des changements institutionnels et aussi du fait que l'accord prévu entre la DGFF et l'INIA n'a jamais été signé, entraînant ainsi la confusion au niveau des responsabilités. C'est pourquoi il fut nécessaire de redéfinir la base légale du projet sous la forme d'un accord-cadre entre la DDA et l'INFOR prévoyant des accords spécifiques avec d'autres organismes (ITS de Pucallpa,

- 5 -

IIAP - Instituto de Investigación de la Amazonia Peruana -,
CORDEU (Corporación Departamental del Ucayali). Ces accords
vont être signés dans le cadre de la 2ème phase du projet.

2.4. Réalisations de la première phase du projet (1980 - 1982)

La première phase du projet (1980 - 1982) a effective-
ment commencé en 1981 soit avec presque une année de
retard sur la planification initiale. Ce retard est
dû essentiellement à des difficultés de recruter le
personnel de coopération.

Les deux premières années du projet ont permis surtout
de mettre en place les infrastructures de base et d'ini-
tialiser les programmes de formation scolarisée et non-
scolarisée, soit:

a) infrastructures

Construction de quatre maisons d'habitation, de deux
bâtiments scolaires avec salles de classe, d'un dé-
pôt de matériel - atelier, d'un puit avec station de
pompage, d'un chemin d'accès, etc.

b) formation scolarisée

- Définition du profil et du curriculum du techni-
cien forestier
- formation d'une première promotion de 27 élèves
techniciens forestiers
- mise sur pied d'un petit atelier d'impression et
d'une bibliothèque
- coordination en matière d'enseignement forestier
avec d'autres institutions spécialisées.

c) formation non-scolarisée

- Organisation de cours spécifiques en matière
d'affûtage, de menuiserie et de charbon de bois
- accueil de boursiers et de stagiaires (cours
stages pratiques dans le cadre du CENFOR)
- élaboration d'un cours audio-visuel sur les
tronçonneuses et organisation de deux cours sur
cette matière

- 6 -

- appui à la Communauté native de PANAILLO (pépi-
nière et reboisements)
- appui à diverses communautés natives lors des
inondations de 1982 (transport de vivres, médi-
caments, semences, etc.)
- appui au fonds rotatif de l'ESEP
- participation à un séminaire sur l'écologie fo-
restière dans le cadre du CENFOR de Pucallpa.

2.5. Quelques conclusions de l'expérience de la première phase du projet

2.5.1. Formation des techniciens forestiers

- De l'avis général, la formation telle qu'elle a été
prévue par le système de l'ESEP correspond mal aux ne-
cessités prioritaires du secteur forestier: candidats
trop jeunes (15 - 16 ans), cycle trop long (3 ans),
formation trop générale, stages pratiques trop super-
ficiels.
- La nouvelle formule de formation telle qu'elle est
prévue maintenant dans le cadre de l'ITS, apparait à
tous déjà comme presque trop supérieure: candidats
admis après avoir terminé l'école secondaire donc
risque de frustration permanente de n'avoir pu ent-
rer à l'Université (qui existe à Pucallpa avec un
programme forestier). Le nouveau technicien aura des
difficultés psychologiques et sociales mais aussi
économiques (plafond de salaires) d'assumer sa pro-
fession de technicien forestier toute nouvelle encore
pour le Pérou.
- Cependant c'est au niveau des critères d'admission
(âge, origine, expérience professionnelle), et à
celui du contenu des cours (80 % de pratique) et des
stages pratiques obligatoires (3 mois par an pendant
les vacances) que l'on pourra donner l'orientation
nécessaire.
- Pour avantager les candidats qui viennent du "campo"
et qui ont déjà une expérience professionnelle il est
nécessaire de prévoir un appui financier à ce type
d'étudiants.

- 7 -

- La responsabilité technique de l'exécution du Programme forestier de l'ITS sera assumée par le département de formation et de vulgarisation du CENFOR tandis que l'ITS en assumera la responsabilité administrative.
- A cet effet le CENFOR se consacrera en priorité à la formation de cycle court et à l'établissement d'un système de vulgarisation. Il n'apportera donc qu'un appui technique (mobilisation de spécialistes, d'infrastructure et de matériel) à la réalisation des cours et des stages pratiques strictement forestiers (80 % de l'ensemble du programme).
- L'encadrement technique et pédagogique, le contrôle, l'évaluation, l'octroi des titres, la coordination et la gestion administrative, en plus de la formation générale incombera à l'ITS. Pour cela l'ITS (Ministère de l'Education) engagera un professeur à temps complet par promotion qui sera de préférence un ingénieur forestier.

2.5.2. Formation des petits exploitants et des ouvriers forestiers

Il est apparu de plus en plus nettement aux représentants professionnels, économiques et politiques du monde forestier que les efforts de l'INFOR en matière de formation devraient se concentrer aussi sur les petits exploitants forestiers (communautés natives, petits colons, petits entrepreneurs) et sur les ouvriers employés dans les activités d'extraction, de transport et de transformation des produits forestiers. En raison des restrictions économiques, cette formation se réalisera surtout sous la forme d'un appui technique et logistique à d'autres institutions qui sont directement en contact avec ce secteur. Les modalités seront diverses mais centrées surtout sur l'utilisation de techniques audio-visuelles et de stages pratiques.

Le secteur forestier mobilise une main-d'oeuvre considérable qui souvent est analphabète ou n'a reçu qu'une éducation de base très modeste, ce qui permet, bien sûr, tous les abus possibles, tout particulièrement lorsqu'il s'agit des communautés natives ou des petits colons. D'autre part l'industrie forestière n'est souvent pas très disposée à augmenter les salaires de son personnel qui a reçu une formation. Elle n'est donc pas très motivée, pour investir dans la formation professionnelle. Enfin les conditions de sécurité du travail sont très souvent déplorables et les considérations de profit

- 8 -

maximum à court-terme l'emportent presque toujours sur les conditions de travail.

C'est pourquoi il est de toute urgence d'investir les faibles ressources humaines et financières dont dispose le CENFOR-Pucallpa en priorité dans la formation professionnelle en faveur de ces deux catégories de bénéficiaires. La formation des techniciens forestiers ne peut être une fin en soi et n'aura de sens que si elle se réalise en relation avec la formation des ouvriers et des petits exploitants. Il est important que l'élève technicien forestier soit amené à prendre conscience de l'importance et de la réalité des conditions de travail de ces deux catégories d'agents du développement de la Selva.

2.5.3. La forêt d'enseignement

Cette idée d'une forêt d'enseignement en faveur de l'école ne s'est pas concrétisée au cours de la première phase du projet pour des raisons essentiellement pratiques: manque de personnel disponible et de ressources financières du CENFOR pour se lancer dans une entreprise relativement autonome et qui aurait dû dépendre directement, pour sa gestion, du PFCD. En plus il aurait fallu que le personnel permanent nécessaire soit sur place, c'est-à-dire au Bosque von Humboldt, alors que le PFCD est administré depuis Pucallpa.

Cette question sera reprise au cours de la prochaine phase.

2.6. Rappel des Objectifs du projet

2.6.1. Objectif principal

Notre appui à la formation forestière dans l'Amazonie péruvienne doit contribuer à la formulation d'une politique forestière basée sur la protection, la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources forestières au service de la communauté péruvienne.

A travers une série d'objectifs spécifiques, cet appui contribuera à la promotion et à l'application de cette politique dans une région où la destruction des ressources naturelles est considérable.

2.6.2. Objectifs spécifiques

Au cours de la deuxième phase du projet, la DDA prêter son appui aux activités suivantes:

a) La formation

- Participation à l'organisation et à l'exécution des activités pratiques du programme de formation de techniciens forestiers en contribuant à l'achat de matériel didactique, l'équipement de laboratoire et forestier, dans le cadre de l'ESEP puis de l'ITS.
- Adaptation du profil et du curriculum du technicien forestier aux nécessités de l'Amazonie en collaboration étroite avec l'ITS de Pucallpa, les autres centres de formation forestière, les organismes régionaux de développement et les entreprises forestières
- Appui à formation professionnelle non-scolarisée sous forme de cours ponctuels sur les techniques forestières
- Contribution à l'intégration du technicien forestier dans le marché du travail en maintenant des contacts étroits entre l'école et les milieux forestiers du secteur privé et public
- Appui au fonctionnement général du CENFOR de Pucallpa.

b) La recherche forestière

- Contribution à la formulation des buts de la recherche forestière entreprise par le CENFOR
- Participation à la diffusion des résultats de cette recherche en les intégrant à l'enseignement et au programme de vulgarisation
- Appui financier pour des petits projets de recherche appliquée inscrits dans les priorités du CENFOR et liés aux activités de formation du centre
- Appui financier aux programmes forestiers des universités pour des thèses de diplôme sous réserve que ces thèmes soient directement liés aux priorités et aux activités du projet.

- 10 -

c) La vulgarisation

- Construction, équipement et mise en route d'un centre régional d'information et de documentation forestières (intégré au CENFOR), en collaboration avec l'Université agraire de la Molina et d'autres institutions locales, et doté d'une bibliothèque, d'une salle de réunion, d'un petit atelier d'impression et de collections forestières
- Appui financier et technique à la réalisation de manifestations professionnelles (séminaires, tables rondes, réunions, visites,...), de publications techniques ou d'information et élaboration de matériel didactique
- Appui financier à la Direction de la formation et de la vulgarisation de l'INFOR pour la réalisation de publications et de manifestations professionnelles.

2.7. Les moyens à mettre en oeuvre pour la deuxième phase (1983 - 1984)2.7.1. Contribution suissea) Personnel de coopération

- 1 ingénieur forestier
- 1 technicien forestier
- consultants

b) Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement financé par la DDA s'élève à frs. 588'000.--. Ce montant couvrira, entre autres, le financement

- du programme de formation scolarisée et non-scolarisée (Bourses d'étude pour certains étudiants de l'ITS, organisation de cours pratiques, formation permanente du personnel du CENFOR, achat de matériel et frais de fonctionnement)
- d'un appui au programme de recherche appliquée du CENFOR (frais de fonctionnement, achat de matériel)
- d'un appui à la direction de la formation professionnelle et de la vulgarisation de l'INFOR
- de la construction d'un petit centre d'information

- 11 -

et de documentation et le rattachement de CENFOR au réseau d'énergie électrique de Pucallpa

- d'achats de matériel et d'équipement divers.

2.7.2. Contribution péruvienne

D'un montant d'environ frs. 500'000.-- la contribution péruvienne comportera

- la mise à disposition du personnel technique pour la formation et la recherche appliquée
- la mise en place de diverses constructions pour compléter les infrastructures du CENFOR (logement, etc.)
- les frais de fonctionnement du CENFOR et d'une partie du programme de formation forestière de l'ITS.

2.7.3. Organisation du projet

A partir de la deuxième phase du projet, il a été convenu d'établir:

- Un comité directeur chargé de veiller au bon déroulement du projet et au respect de l'accord de base. Il approuvera les plans d'opération bi-annuels et en surveillera l'application.

Il sera composé de deux représentants de l'INFOR et deux représentants de la DDA.

- Un comité exécutif qui est responsable de l'exécution du projet sur la base des plans d'opération bi-annuels qu'il soumet pour approbation au Comité directeur.

Ce Comité est composé, entre autres, du directeur du CENFOR et du responsable suisse du projet.

3. DUREE DE LA PHASE

En raison des difficultés d'ordre institutionnel, il est apparu nécessaire de considérer pour la planification de l'appui de la DDA des tranches de 2 ans (la dernière proposition de crédit prévoyait une deuxième phase de 3 ans). Par conséquent, la période prévue pour la prochaine phase sera du 1er janvier 1983 au 31 décembre 1984.

- 12 -

4. BUDGET DE LA DEUXIEME PHASE

10	<u>Frais de personnel</u>	
	1 ingénieur et 1 technicien forestier (avec remplaçants éventuels)	416'000.--
30	<u>Bourses</u>	
	(Bourses pour étudiants ITS, thèses de diplôme, formation permanente du personnel du CENFOR, participants aux stages pratiques)	52'000.--
40/50	<u>Matériel et équipement</u>	
	1 petit bus pour le transport des élèves, remplacement d'un véhicule double-traction, 1 moteur hors-bord, instruments et appareils de laboratoire, équipement forestier et d'arpentage, livres et matériel didactique	128'000.--
60	<u>Constructions</u>	
	- Centre d'information et de documentation avec bureaux et un petit atelier d'impression	
	- Contribution au rattachement du CENFOR au réseau électrique de Pucallpa	105'000.--
70	<u>Frais de fonctionnement</u>	
	- Appui aux frais de fonctionnement de la formation	200'000.--
	- Appui à la recherche appliquée liée à la formation	20'000.--

- 13 -

	- Appui à la Direction de la formation pro- fessionnelle et de la vulgarisation de l'INFOR	10'000.--	
	- Appui au fonds "pe- tites actions" de l'ESEP (ITS)	10'000.--	
	- Salaires personnel local (consultants locaux, 1 assistant comptable, 1 chauff- feur, 2 ouvriers pour l'entretien)	63'000.--	303'000.--
80	<u>Frais administratifs</u>		
	- 1 consultant en péda- gogie forestière	16'000.--	
	- Frais de régie (Intercooperation)	102'000.--	118'000.--
			<hr/>
		Total	1'122'000.-- =====

5. INSTITUTIONS RESPONSABLES

Au Pérou: Ministère de l'Agriculture, Institut nacional
des forêts et de la faune (INFOR)

En Suisse: DDA, projet donné en régie à Intercooperation.

6. AVIS

Notre Ambassade et notre coordonnateur à Lima recommandent
la poursuite du projet de formation forestière à Pucallpa,

- 14 -

dans la mesure où ce n'est qu'à moyen et long terme qu'une telle action portera véritablement tous ses fruits.

7. APPRECIATION

- Il n'est plus à démontrer que sur le plan écologique et météorologique, la protection de la forêt amazonienne est d'une importance mondiale.
- Il existe une volonté réelle de la part des autorités péruviennes de protéger et de mettre en valeur leurs ressources forestières et bien que leurs moyens techniques et financiers soient modestes pour atteindre ce but, leur effort doit être soutenu.
- Après un bouleversement institutionnel, général d'ailleurs dans l'administration péruvienne, l'INFOR semble se stabiliser maintenant grâce à une équipe de dirigeants bénéficiant d'une longue expérience du secteur forestier. Cette institution est en train de redéfinir ses priorités à tous les niveaux et la formation professionnelle a accédé au premier rang.
- Bien que les options de politique forestière du gouvernement actuel soient plus dirigées à l'augmentation de la production, les autorités forestières et régionales sont convaincues de la nécessité de la formation professionnelle et de la vulgarisation tout azimut pour permettre peu à peu une gestion plus rationnelle des forêts, une meilleure utilisation de ses produits et une réelle conservation du patrimoine forestier.
- A partir de l'an prochain, le CENFOR de Pucallpa va devenir un organisme décentralisé jouissant d'une autonomie administrative assez grande. D'autre part dans le contexte actuel de crise économique (budget national agricole et forestier très insuffisant) il bénéficiera encore longtemps d'une grande liberté pour définir sa politique, ses priorités et ses modalités d'action. Enfin encore peu sclérosé et peu bureaucratique, il peut offrir de bonnes conditions pour un travail créatif à des collaborateurs qui, pour être jeunes, n'en sont pas moins enthousiastes et concernés.
- L'éducation en soi nous paraît être le meilleur moyen de soutenir la tentative péruvienne de protéger ses ressources forestières. En effet, le succès de la

- 15 -

sauvegarde des forêts dépendra finalement des options de la politique forestière nationale, que la coopération ne peut influencer que par la bande.

- La DDA a déjà acquis passablement d'expériences dans le domaine de la formation forestière en Amazonie (Jenaro Herrera, Iquitos).
- Le manque de moyens économiques de l'INFOR pour l'implantation d'une école est évident, et une aide est justifiée pour cette raison.

7. PROPOSITION

Vu ce qui précède, nous proposons de libérer un montant de

frs. 1'122'000.--

pour couvrir les frais de la deuxième phase du projet de formation de techniciens forestiers dans l'Amazonie péruvienne.

Les engagements se feront à la charge du crédit de programme de 1,650 Mia. de francs destinés à la Coopération au développement et l'aide financière selon l'AF du 8 décembre 1980.

Projet: Appui à la formation forestière Pucallpa

PREVISIONS BUDGETAIRES ET FRAIS DE REGIE

Proposition de crédit No..... Décision du Compe no..... Crédit de frs. 1'122'00.--

Budget	01.01.83- 30.06.83	01.07.83- 31.12.83	01.01.84- 30.06.84	01.07.84- 31.12.84	01.01.85- 30.06.85	Total	Budget pro- position de crédit No...
10 Frais personnel	100'000,-	108'000,-	100'000,-	108'000,-		416'000,-	416'000,-
30 Bourses	12'500,-	12'500,-	13'500,-	13'500,-		52'000,-	52'000,-
40/50 Achat de matériel	35'000,-	35'000,-	29'000,-	29'000,-		128'000,-	128'000,-
60 Construction	45'000,-	40'000,-	10'000,-	10'000,-		105'000,-	105'000,-
70 Fonctionnement	75'500,-	75'500,-	76'000,-	76'000,-		303'000,-	303'000,-
80 Administration	.-	8'000,-	.-	8'000,-		16'000,-	16'000,-
1. Total dépenses projet (1)	268'000,-	279'000,-	228'500,-	244'500,-		1'020'000,-	1'020'000,-
2. Frais de régie (2)	26'800,-	27'900,-	22'850,-	24'450,-		102'000,-	102'000,-
Total (1 + 2)	294'800,-	306'900,-	251'350,-	268'950,-		1'122'000,-	1'122'000,-
Versements de la DDA à Intercooperation							
- dépenses projet	258'000,*	279'000,-	228'500,-	244'500,-			
- frais de régie	26'800,-	27'900,-	22'850,-	24'450,-			
- retenue selon art. 3					10'000,-		
Total versements	284'800,-	306'900,-	251'350,-	268'950,-	10'000,-	1'122'000,-	1'122'000,-

* Montant réduit de sfr. 10'000.-- pour la retenue selon art. 3 du présent contrat de régie.

Referenz: t.311 Peru 35

CODIERUNGSBLATT

KONTENPLAN

1. Land / Region / Kontinent : Peru

Ländercode 345

2. Kurzname der Aktion/Phase: Pucallpa Ecole de gardes forestiers Phase 2

Haupt- und Sachgruppe 615

3. Form des Beitrages: nicht rückzahlbar [x] rückzahlbar []

4. Typ des Antrages:

4a. Eintretensantrag []

oder

4b. Kreditantrag [x]

- Neue Aktion (Bisherige Konto-Nr. 34571007 ist anzupassen) [] Aktionskredit []

- Weiterführung der Aktion (Vorangehender Antrag, Nr. 108/82) 141/79 [x] Phase []

- Zusatzkredit zu Antrag, Nr. []

5. Zeitplan der neuen Aktion/Phase: a) Beginn 1.1.83 b) Ende 31.12.84

FINANZPLANUNG

6a. Verantwortliche (r) Sektion/Dienst: Amérique latine

Zuständigkeit 113

6b. Verantwortliche (r) Sachbearbeiter: Paul Egger

6c. Verantwortlicher des "appui sectoriel": Theo Wiederkehr

7. Aktionstyp: a) TZ [x] oder FH [] b) bilat. [x] oder multilat. []

Aktionstyp 2

8. Durchführung:

Aktion der DEH	oder	Beitr. für bestimmte Aktion	oder	Allgem. Beitrag (Programmbeitr.)	
- eigene Aktion	[]	- CH Hilfswerk	[]	- CH Hilfswerk	[]
- Regie Privatfirma	[]	- CH öff. Inst.	[]	- Nicht-CH, nat. Org.	[]
- Regie CH-Hilfswerk	[x]	- Nicht-CH, nat. Org.	[]	- Internat. Org.	[]
- Regie CH öff. Inst.	[]	- Internat. Org.	[]	- Andere	[]
- Andere	[]	- Andere	[]		

Durchführung []

9. DEH gegenüber verantwortliche Inst. in der Schweiz / im Drittland: INTERCOOPERATION, Bollwerk 19, 3001 Bern

Institution 315

10a. Name der verantwortlichen Partnerinst. im Entwicklungsland: INFOR (Instituto Nacional Forestal y de la Fauna)

10b. Status der Partnerinst.: öffentlich [x] halbstaatlich [] privat []

11. Partnerinst. bei Parallelfianzierung:

12. Tätigkeitsbereich: formation forestière

Sektor 1131

13. a) gepl. Verpflichtungen (in 1'000 Fr.) b) gepl. Auszahlungen (in 1'000 Fr.)

inkl. beantragter Kredit	→	1120	1983
			1984
			1985
			1986
			1987

	590
	520

Codierung überprüft (Visa):

Graf